

Règlement intérieur de l'école maternelle Fénelon - Guy

« Il faut semer pour récolter ». François de Salignac de la Mothe-Fénelon.
L'éducation civique est l'apprentissage de la vie en société.
L'école est une micro société dans laquelle chacun doit respecter des règles.

ACCUEIL - PONCTUALITE - ASSIDUITE :

- J'arrive à l'école à l'heure. L'accueil des élèves se fait de 8h15 à 8h30. Après 8h30, l'enfant ne sera plus accueilli dans l'établissement.
- Je respecte le calendrier scolaire de l'école.
- Je goûte à l'école seulement si je reste à la garderie ensuite.
- Mes parents informent l'école de mon absence.

SECURITE :

- Je me mets en rang au signal donné.
- Je reste calme dans le rang.
- Je circule calmement et silencieusement (dans la classe, les couloirs).
- Je n'apporte pas d'objets précieux, dangereux, de foulards longs, de jouets et de billes.
- Je signale tout danger à la personne qui surveille la cour.
- Je ne dois pas avoir de médicaments sur moi.

COMPORTEMENT :

- Je respecte mes camarades.
- Je respecte les adultes.
- Je suis poli avec toutes les personnes que je rencontre (je dis bonjour, merci, s'il vous plaît, au revoir...).
- J'obéis aux professeurs, aux surveillants, aux personnels de cantine, aux intervenants...
- Je contrôle mes paroles et mes gestes. (pas de gros mots, pas de gestes déplacés ou violents)
- J'écoute les autres et je ne leur coupe pas la parole.
- Je ne me moque pas des autres.
- Je ne gaspille pas (papier toilette, eau, nourriture...).
- Je ne laisse pas traîner mes affaires qui doivent être marquées à mon nom.
- Je prends soin de mes affaires, je n'emporte pas à la maison du matériel ou des jouets de la classe.

HYGIENE :

- J'ai une tenue propre et convenable, mes parents vérifient régulièrement mes cheveux.
- Je garde mon environnement propre. (papiers, mouchoirs, emballages des goûters à la poubelle)
- Je mets ma main devant la bouche quand je tousse.
- Je laisse ma classe propre et rangée.

TRAVAIL SCOLAIRE :

- Je m'applique dans mon travail.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié.



ANNIVERSAIRES :

Les bonbons et les boissons sont uniquement autorisés pour fêter les anniversaires.

SANCTIONS :

- Si j'enfreins gravement ou d'une manière répétée le règlement, mes parents seront convoqués à l'école afin d'étudier ensemble les sanctions à prendre.

Signatures :

le père :

la mère :

l'élève :